

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VENDREDI 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-six juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil d'administration de l'association COMITE DE SEINE-MARITIME DE HANDBALL s'est réuni sur convocation de son Président. Le réunion s'est tenue partiellement en présentiel au siège du Comité et partiellement à distance, conformément aux règles applicables en période d'urgence sanitaire.

**Présent(s) (en présentiel)** : Mme NOURTIER Jocelyne et Mrs CARDON Gérard, LIGUORI Jean-Luc, METAYER Patrick, MEZARA Patrick, PERRU Mathieu.

**Présent(s) (en visio)** : Mmes CAILLAUD Dominique, KOUZIAEFF Katia et Mrs CAILLAUD Bernard, LEBIGOT Alexandre, THOMAS Thierry.

**Invités et présents** : ROUSSEL Isabelle (Assistante de direction)

**Excusés** : Mmes BARBATI Clémendina, ELIE Cathy, GOBOURG Mélanie, TERNOIS Françoise, Mrs BOURGAULT Hugues, CLERMONT Olivier (CTF Comité 76-Invité), MARAIS Nicolas (Pdt LNHB-Invité)

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 Mars 2020
2. Informations du Président
3. Trésorerie - Bilan 2019, Budget Prévisionnel 2020, Redevances/Indemnités 2020/2021
4. Bilan des Commissions Départementales
5. Etude des Vœux et Projets des Commissions
6. Modification des Statuts et Règlements Intérieurs du Comité
7. Validation des Ordres du jour des Assemblées Générales Ordinaires et Electives
8. Questions diverses

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux administrateurs et invités présents, puis donne la parole aux administrateurs. Personne ne demandant la parole, le Conseil d'administration aborde alors successivement les différents points à l'ordre du jour.

## 1. APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2020

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 6 Mars 2020 est adopté à l'unanimité et sans réserve.

## 2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président prend la parole et donne lecture du texte ci-dessous :

« Dernier Conseil d'Administration dans cette configuration. Je vous remercie d'avoir participé à cette aventure débutée en février 2017. Le bilan que nous pouvons faire en est positif en particulier sur un point qui me semble important : le comité a retrouvé une certaine sérénité dans son fonctionnement, il a des relations cordiales aussi bien avec la Ligue qu'avec les autres comités normands. D'autre part, et selon notre feuille de route, nous sommes au plus près des clubs (service aux clubs) sans pour autant s'immiscer dans leurs vies associatives.

Le travail des commissions est réel, concret et les clubs en font très régulièrement la remarque. Mais pas de satisfecit pour autant, car nous avons encore beaucoup de travail, en particulier dans le domaine du développement. La tâche n'est pas si rude, il nous faut tout simplement s'entourer de personnes qui souhaitent s'investir (le fonctionnement de cette commission sera totalement différent pour 2020/2024).

D'autre part, comme je l'ai écrit le 25/05/2020, le Comité comme les clubs a subi les mesures de confinement prises par le gouvernement pour juguler la pandémie du Covid-19. Cela a bien entendu affecté notre fonctionnement mais ce n'est pas autant que nous avons arrêté nos activités.

En effet, aidés par Isabelle et Olivier, les commissions - Arbitrage, ETD, COC, Développement - ont continué à travailler (en multipliant les visio-conférences) à la gestion de cette fin de saison tronquée mais surtout à la préparation de la saison 2020/2021.

Merci à tous pour vos implications respectives. A ce propos, je transmets à Olivier les félicitations de la Ligue pour la qualité de son travail et de son présentiel au service des clubs.

De plus le Comité répond, quand nous le pouvions, aux interrogations des clubs tout en les aidant dans certaines de leurs démarches.

Le Comité est resté en lien constant avec la Ligue et la FFHB a suivi au quotidien l'évolution de la pandémie en prenant connaissance des informations communiquées.

A ce sujet, je tiens à remercier Nicolas MARAIS, Président de la Ligue, pour l'instantanéité des informations.

Aujourd'hui c'est la reprise, tant attendue, mais encore quelques contraintes dans l'application des protocoles sanitaires allégés. Deux référents (Covid-19 reprise) ont été désignés en relation avec la Ligue pour être les relais avec les clubs : Patrick METAYER et Isabelle ROUSSEL.

Dans ces conditions, le rôle attendu du référent covid-19 club sera :

- D'être au fait de la doctrine médicale et sanitaire présente et à venir.
- D'être au fait en appui du guide de reprise Handball qui complètera celui du Ministère des Sports, des activités possibles et des protocoles qui entourent leur mise en œuvre dans les clubs.
- De pouvoir à son tour relayer l'information auprès des licencié(s)
- D'être l'interlocuteur privilégié du Comité et du relais local (Municipalité/École...) pour ce qui concerne l'évolution et les modalités de la reprise d'activités vers...la normale.

Nous ne sortons pas de cette période indemne. En effet, un mélange de peur et d'anxiété se sont agglomérées à l'inaction, au manque de repères. Et je peux comprendre qu'une certaine réticence pour certains perdure. Nous avons quand même continué à garder des liens précieux, nécessaires entre nous, avec les clubs et je vous en remercie.

Cette période nous a fait prendre conscience que des moyens de communication étaient peu ou pas utilisés, et plus particulièrement la visio-conférence. Cette possibilité, sans pour autant qu'elle soit mise en avant systématiquement, sera utilisée en fonction de l'ordre du jour car rien ne vaut le présentiel.

Pour nous la saison a déjà commencé et je remercie tous les membres du bureau directeur pour la qualité du travail fourni et en particulier sur un point repris à l'ordre du jour, comment aider les clubs à la reprise, tout en sachant que nous devons nous aussi, et j'y tiens, préserver nos emplois. Une étude financière a été validée par le Bureau Directeur vous sera présentée pour validation finale. »

### 3. TRESORERIE

#### **BILAN 2019, BUDGET PREVISIONNEL 2020, REDEVANCES/INDEMNITES 2020/2021**

Mathieu PERRU intervient et lit le rapport ci-dessous, transmis par Françoise TERNOIS :

A ce jour, 26 juin 2020...

Les disponibilités financières s'élèvent à 318 795.64 € contre 239 745.44 € en 2019.

Les soldes clubs sont à 2 956.79 €.

Reste le problème de HANDBALL ACADEMIE qui doit toujours 656.00 € de 2018 (club en sommeil). Le Président du Comité adressera une lettre en recommandé au Président de l'Association.

BILAN 2019 : La SECNO a validé le dossier de Trésorerie 2019.

Le résultat positif se solde par un résultat de 54 328 € contre 59 420 € en 2018.

Les disponibilités financières s'élèvent à 186 785.41 € + 15 000 € de parts sociales au CREDIT AGRICOLE contre 185 483.51 € en 2018

Les charges d'exploitation se montent à 243 547 € contre 249 800 € en 2018

Les produits d'exploitation se montent à 292 520 € contre 308 146 € en 2018.

Pour ce qui est des Redevances 2020/2021, le Bureau Directeur a décidé de reconduire les tarifs 2019/2020 ainsi que le Budget 2019 pour 2020.

Le Conseil d'administration arrête à l'unanimité les comptes pour l'exercice 2019 et le budget prévisionnel pour l'exercice 2020.

#### AIDE AUX CLUBS - SAISON 2020/2021 :

Le Président présente la réflexion des membres du Bureau Directeur concernant l'aide que le Comité 76 peut apporter aux clubs pour la reprise de leur activité :

- l'ensemble des redevances pour la saison 2020/2021 ne subira aucune augmentation,
- un bon d'achat d'un montant de 300 € sera remis à tous les clubs soit un total de 12 900 €.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **4. BILAN DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES**

### **COC**

Gérard CARDON indique que les championnats et coupes ont été interrompus par l'épidémie de Covid-19, et qu'en conséquence aucun titre ne sera attribué au titre de la saison en cours.

Il sera cependant procédé aux accessions et relégations en division inférieure ou supérieure pour les équipes de +16 ans, et Gérard CARDON en donne le détail, catégorie par catégorie.

Pour le début de la prochaine saison, il explique qu'une phase préparatoire aura lieu, afin de proposer (sur la base du volontariat) des matches dès le tout début de la saison. Il en explique le détail du dispositif. Chaque jeune pourra ainsi évoluer au plus près de son niveau, en conservant le plaisir du jeu par suppression des écarts de niveau trop importants.

Alexandre LEBIGOT prend alors la parole pour évoquer le questionnaire diffusé aux clubs pendant la période d'épidémie, dont le taux de réponse est de 80 %.

Les propositions du Comité ont globalement été approuvées par une majorité importante de clubs.

Concernant les clubs, il explique que les déplacements des équipes jeunes devraient plutôt avoir lieu en deuxième partie de saison.

Il rapporte au Comité un certain nombre de remarques des clubs et de dysfonctionnements signalés (gestion du public dans les tribunes et des officiels responsables tout particulièrement), qui seront des axes de travail pour la prochaine mandature.

Les statistiques laissent apparaître une augmentation du nombre d'équipes répertoriées au sein du Comité chez les jeunes, tandis que le nombre d'équipes chez les seniors semble diminuer dans la même proportion.

Le Président prend la parole. Il précise, concernant le secteur féminin, que la perte d'équipes féminines est due à un manque d'investissement personnel à compter de l'âge de 15 ans environ, avant de revenir au handball vers l'âge de 20/22 ans. Il importera de travailler sur les moyens de les fédérer entre l'âge de 15 et 20 ans en se rapprochant des clubs afin de les aider à fidéliser ce public.

Sur le plan financier, la perte de revenus liée aux manifestations de fin de saison ont touchés différemment les clubs. Ceux-ci ont cependant perçu leurs subventions municipales dans la plupart des cas (>95%). Toutefois le Comité devra être très vigilant à la situation des clubs dans son ensemble.

Patrick MEZARA prend la parole et souligne que les clubs nationaux n'ont pas particulièrement souffert au niveau financier, mais s'inquiètent pour l'avenir (matches à huis-clos, perte de soutien des financeurs privés, etc.)

Gérard CARDON prend la parole et souligne le travail effectué par les salariés du Comité, tant pendant la période de confinement qu'en dehors.

### **COMMISSION SALLES ET TERRAINS**

Alexandre LEBIGOT fait l'état des salles qu'il a visitées (MONTIVILLIERS et ST-NICOLAS-D'ALIERMONT).

Ces visites ont permis de labelliser ces salles en classe 2.

## **CMCD**

Thierry THOMAS remercie, en préambule, les salariés du Comité pour l'aide apportée.

L'année a plutôt bien commencé par des discussions fructueuses autour des nouveaux règlements (départemental et régional). Des courriers ont été envoyés le 23 janvier en ce sens.

Les difficultés principales sont :

Lors de ce premier envoi, nous avons noté, qu'avec la création de l'Ecole d'Arbitrage, la plupart des clubs avaient des JAJ CLUB qui devaient passer en JAJ T3. Une note informative a alors été envoyée avec le mail. Pour certains clubs, un manque de Techniciens et d'Arbitres se faisait ressentir, voir un manque d'équipes jeunes.

Cependant, il n'y a pas eu de sanction CMCD cette saison, en raison de la crise sanitaire de Covid-19.

## **EDA**

Patrick MEZARA remercie à son tour les salariés du Comité pour leur travail.

La saison a été particulière et toutes les missions n'ont pas pu être finalisées, notamment les certifications JAJ CLUBS en JAJ T3. Des réunions en visio-conférence ont été faites pour expliquer le nouveau processus de certification aux clubs.

En septembre 2019, le traditionnel stage de rentrée des juges-arbitres territoriaux (90 personnes environ) a eu lieu avec succès à MONT ST AIGNAN, de même que les tests physiques menés conjointement, par les JA T3 et aussi les JA T2 présents.

Deux sessions de formation ont eu lieu cette saison concernant les Candidats JA T3 ; une sur le Secteur Havrais et une sur le Secteur Rouennais, pour une vingtaine de participants au total. L'objectif est de les aider en vue de leur validation.

Concernant la détection des JAJ T3, certains jeunes arbitres ont pu participer à des évènements comme le Normandie Avenir (mis en place par la Ligue), cependant, nombreux sont ceux qui n'ont pas eu cette chance en raison de l'arrêt de la saison (Annulation Inter-Secteurs et Finales Jeunes du Comité).

Le Président rappelle l'importance des Juges-Arbitres Jeunes et des Juges-Arbitres, et invite l'ensemble des administrateurs à se rendre à leur contact pour leur apporter reconnaissance et soutien. Un processus d'accompagnement systématique des JAJ sur les compétitions est d'ailleurs à l'étude au sein de la CTA pour la saison prochaine.

## **DEVELOPPEMENT**

Le Président indique que suite au départ de Mélanie GOBOURG, pour des raisons professionnelles, l'action du Comité a été réduite et insuffisante cette saison.

En raison de la pandémie les plateaux Mini-hand n'ont pu aller à terme et la MEGA-FÊTE a été annulée, ainsi que d'autres actions qui étaient prévues.

Olivier CLERMONT a mené des actions handball au centre aéré de FOUCARMONT, ce qui a permis à 5 jeunes de rejoindre le club local.

De plus une convention Handfit a été signée avec le club de ST ETIENNE DU ROUVRAY pour une intervention par semaine, animée par Cyril LHERMINE, missionné par le Comité 76.

L'action du développement sera recentrée sur 2 personnes, pour pouvoir mener des actions structurées. Il attire l'attention des administrateurs sur l'évolution possible du handball au niveau local.

Gérard CARDON précise que la COC souhaite proposer à la Commission Développement d'organiser des Tournois/Plateaux -9 ans inspiré de l'esprit du Mini-hand mais avec une connotation plus compétitive (jeu sur grand terrain possible, mixité obligatoire, résultats saisis sur Gesthand, mais classements non affichés...). Ceci venant d'un souhait exprimé par les clubs sur le sondage envoyé par la COC.

Le Président approuve cette réflexion, qui permettrait de fidéliser les jeunes pratiquants.

## ETD/CTJ

Patrick METAYER prend la parole et souligne la brièveté de la saison.

Du côté du secteur féminin, les détections ont été incomplètes (60% environ) et il s'interroge sur les raisons de cette incomplétude et les moyens d'y pallier dans l'avenir. Un groupe de travail a été chargé de cette mission.

Côté masculin, toutes les détections ont en revanche été faites, à l'exception de l'INTER-SECTEURS, empêché par l'épidémie.

A la rentrée, les premiers matches Inter-Comités devraient commencer début octobre en masculins et début novembre pour les féminines.

Pour le futur, le système d'organisation sera modifié, et deux personnes seront chargées respectivement des secteurs masculin et féminin. Le travail d'équipe est donc encouragé, ce qui permet une meilleure décision collective.

Le responsable du secteur masculin, Nicolas CHERON, rejoint l'équipe masculine de la Ligue et sera remplacé prochainement. D'autres arrêts sont à déplorer, pour raisons professionnelles ou personnelles.

Un travail commun est mené avec la COC et les tournois de début de saison proposés lors de la Phase Préparatoire, devrait pouvoir servir à avancer les actions de détection.

La commission a travaillé à une trame de reprise « après-covid » pour les clubs les plus modestes du département. Ces réflexions seront adressées aux clubs courant semaine prochaine.

Gérard CARDON évoque l'attitude de certaines personnes travaillant pour le Comité et qui profitent des sélections pour attirer des joueurs au profit de leur club, au détriment de l'intérêt général. Le Président indique que malheureusement cette situation existe de longue date, et se trouve largement imputable au manque de communication entre les clubs. Patrick METAYER précise qu'un rappel sera fait auprès des intervenants en leur rappelant que ce point est repris dans le règlement intérieur.

## **5. ETUDE DES VŒUX ET PROJETS DES COMMISSIONS**

Aucun club n'a émis de vœu pour la saison à venir.

### COC 76 : PROJET D'ARCHITECTURE DES CHAMPIONNATS + DE 16 ANS

Cette architecture sera envoyée aux clubs très prochainement dans les documents préparatoires à l'AG.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition de la COC à l'unanimité.

### VŒU DE LA COC : Modification Règlements Sportifs 76

En référence à l'Article 36.2.2\* des Règlements Généraux de la FFHB, nous souhaitons apporter des précisions dans les Règlements Sportifs du Comité

- 36.2.2 : *A l'intérieur des amplitudes définies, les assemblées générales des ligues et des comités ont la possibilité de répartir plusieurs niveaux de compétitions. Toutefois aucune compétition ne pourra concerner plus de 3 années d'âge jusqu'aux compétitions – moins de 18 ans – inclus).*

- Article 29 des Règlements Sportifs du Comité 76 Handball, tel qu'il est écrit actuellement :  
*Les niveaux de jeu ayant été définis par rapport aux catégories d'âge, la participation est interdite pour les autres années d'âge (Sauf dérogations éventuelles, si autorisées).*

- Complément à ajouter à cet Article 29 des Règlements Sportifs du Comité 76 Handball :  
*En cas de manquement à ce règlement, l'équipe sera sanctionnée d'une rencontre perdue par « Pénalité ». En cas de récidive, une amende financière (voir « Redevances » du Comité 76) sera appliquée en complément de la « Pénalité sportive ». Enfin en cas de deuxième récidive, en plus de l'amende financière et de la « Pénalité Sportive », l'équipe sera déclassée et ne pourra plus être comptabilisée au titre de la C.M.C.D. Exception faire, dans le cas d'une équipe déclarée « CRITERIUM », avant le début d'une compétition ou phase de compétition (Voir Article 56 du présent règlement).*



Un débat a lieu entre administrateurs sur les implications techniques et la portée des sanctions induites par les vœux de la COC.

Il est décidé à l'unanimité de modifier le texte comme suit :

*En cas de manquement à ce règlement, l'équipe sera sanctionnée d'une rencontre perdue par « Pénalité ». En cas de récidive, une amende financière (voir « Redevances » du Comité 76) sera appliquée en complément de la « Pénalité sportive ». Enfin en cas de deuxième récidive, en plus de l'amende financière et de la « Pénalité Sportive », l'équipe sera déclassée.*

Vœux modifié puis adopté en l'état à l'unanimité

#### VŒUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Modifications Statuts et Règlement Intérieur du Comité 76

Article 19.1.3 des Statuts et Article 9.2.5 des R.I. - « CAS DE FORCE MAJEURE »

*Au regard du contexte de force majeure liées à toutes situations exceptionnelles (sanitaire, environnementale...) dans le pays, le Conseil d'Administration donne mandat au Bureau Directeur pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité du Comité Départemental.*

Article 19.1.4 des Statuts et Article 9.2.6 des R.I. - « SITUATION EXCEPTIONNELLE »

*Toutefois, en cas de situation exceptionnelle ou pour répondre à l'urgence, le Président du Comité peut procéder à une consultation écrite (fax, courrier postal, courrier électronique), téléphonique ou par vision conférence, des membres du Bureau Directeur ou du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, ces instances pouvant alors valablement délibérer à condition que le quorum défini pour chacune d'elles soit respecté.*

*Ces dispositions sont applicables in-extenso à toutes les commissions départementales.*

Vœux adoptés à l'unanimité

#### VŒU DE LA COMMISSION CMDC (Contribution Mutualisée au Développement des Clubs)

La Commission CMDC souhaite ajouter dans le Règlement CMDC 76, la possibilité de prendre en compte des équipes jeunes masculines et féminines dites « Critérium » dans un socle de base.

Ceci ne pourra être valable que pour les clubs de niveau départemental, dont l'équipe de référence évolue dans une division gérée par le Comité 76, à l'exception de la 1ère Division Territoriale.

Vœu adopté à l'unanimité

Les vœux ainsi adoptés seront présentés à la plus prochaine Assemblée Générale du Comité.

### **7. VALIDATION DES ORDRES DU JOUR DES AG ORDINAIRE ET ELECTIVE.**

Le Conseil d'administration, après lecture, approuve successivement les ordres du jour des assemblées générales ordinaire et élective qui se tiendront le vendredi 25 septembre 2020 au TRAIT.

Les assemblées feront l'objet d'un enregistrement par une société spécialisée, afin de sécuriser la qualité des procès-verbaux. Le coût de cette prestation sera d'environ 1 000 €.

### **8. QUESTIONS DIVERSES**

Le président donne lecture du courrier de Mme BARBUSSE, secrétaire général de la FFHB, précisant que le remboursement partiel des cotisations annuelles versées par les adhérents ne peut s'effectuer que si c'est prévu dans le règlement intérieur ou les statuts du club.

Le Président remercie l'ensemble des administrateurs pour leur action tout au long de la mandature, et les belles réalisations (finalités au Kindarena, actions envers les clubs, etc.).

Il souligne que les remarques judicieuses des uns et des autres lui permettent de mettre toujours en avant la politique du Comité au service des clubs.

Enfin il note que la bonne ambiance régnant au sein du Conseil d'administration facilite grandement les choses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**Secrétaire de séance**  
**Mathieu PERRU**



**Le Président**  
**Jean-Luc LIGUORI**

